

PRATIQUES AVANCEES ET LEADERSHIP EN NUTRITION ET DIETETIQUE 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.371.DIPA2.F.21

 Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2021-22

 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

 Type : Module obligatoire

 Module optionnel obligatoire

 Module optionnel

 Catégorie : Module principal
Core course

 Module lié au module principal
Related course

 Module facultatif ou complémentaire
Minor course

 Niveau : Module de base

 Module d'approfondissement

 Module avancé

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres

 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français

 Allemand

 Anglais

Temps de cours : 30 heures Temps de travail personnel individuel : env. 120 heures

Lieux de cours : HEdS Genève, Filière Nutrition et diététique.

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules

 Avoir suivi le/les modules

 Pas de prérequis

 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert

 Rôle de manager

 Rôle d'apprenant et de formateur

 Rôle de communicateur

 Rôle de promoteur de la santé

 Rôle de professionnel

 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

- Am3 : Susciter et introduire des pratiques novatrices dans les domaines du counseling, des thérapies nutritionnelles, de la formation et de la communication et identifier les indicateurs d'évaluation pertinents.
- Bm2 : Contribuer à mettre à l'agenda politique les problématiques prioritaires du domaine
- Dm1 : Prendre la responsabilité de vastes projets touchant les denrées alimentaires, l'alimentation et la nutrition de sujets sains ou malades.
- Em1 : Initier des stratégies et participer à l'élaboration de programmes de santé publique, évaluer leur déroulement et leur impact et en retirer des perspectives de développement répondant aux besoins de la population

Objectifs généraux du module

Dans le continuum de la prévention au traitement, et selon plusieurs axes et rôles prédéfinis, être capable de :

- Analyser les besoins en termes de prévention et thérapie nutritionnelles dans une situation de maladie chronique au niveau individuel, communautaire et populationnel.
- Concevoir et planifier des interventions nutritionnelles basées sur les évidences scientifiques et adaptées au contexte au niveau individuel, communautaire et populationnel.
- Choisir et appliquer un modèle de changement de comportement adapté à un contexte spécifique.
- Justifier, en se basant sur une argumentation solide, une intervention nutritionnelle de santé publique d'un point de vue éthique.
- Se positionner, développer des collaborations par un leadership d'action affirmé.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus:

- Analyse de guidelines nutritionnelles portant sur des maladies chroniques.
- Processus de soins en nutrition appliqué au niveau individuel et populationnel dans un contexte de maladie chronique
- Modèles de changement de comportement au niveau individuel, de groupe et populationnel
- Enjeux éthiques en santé publique
- Conceptualisation, argumentation et planification d'une intervention de prévention ou de thérapie nutritionnelle
- Evaluation d'un projet d'intervention nutritionnelle au niveau d'un groupe ou d'une population
- Leadership : réflexion sur le rôle et les caractéristiques des leaders en santé publique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, recherche de littérature et lecture, analyse de cas, travail personnel et de groupe.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'enseignement peuvent connaître des adaptations au cours du semestre : possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> co-modal <-> à distance synchrone <-> à distance asynchrone) ; possibilité de décaler des enseignements et activités dans le temps ; possibilité de modalités d'enseignement alternatives.

Exigences de fréquentation

La réalisation de l'ensemble des activités de préparation des cours spécifiées dans les descriptifs de cours est obligatoire.

La présence aux journées de formation est obligatoire. En cas d'absence à plus d'une des journées, un complément sous forme d'un travail écrit en lien avec le sujet traité sera exigé.

Selon les modalités pédagogiques utilisées, la présence est déterminée différemment. Le-la professeur-e responsable de l'enseignement déterminera si la participation aux activités prévues durant les cours obligatoires est atteinte. Si ce n'est pas le cas, il-elle déterminera le travail supplémentaire à réaliser et le transmettra à l'étudiant-e concerné-e.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur un portfolio personnel et un examen oral individuel.

Chaque étudiant-e réalisera un **portfolio personnel** comprenant des recherches de littérature et des analyses critiques réalisées en préparation des cours, ainsi qu'une réflexion critique suite au déroulement de chacun des cours. Des consignes seront distribuées en début de module. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième.

Dans le contexte des maladies non transmissibles, l'**examen oral** portera sur l'analyse des besoins en termes de prévention et thérapie nutritionnelle et la proposition d'une intervention nutritionnelle basée sur un modèle de changement de comportement destinée à un groupe cible. Les enjeux éthiques et le positionnement personnel en termes de leadership seront discutés. La documentation de cours sera à disposition durant l'examen. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième.

La note finale du module est calculée de la manière suivante : le portfolio vaut pour 1/3 de la note et l'examen écrit vaut pour 2/3 de la note. La note finale du module est obtenue sur 6 est arrondie au demi-point.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'évaluation peuvent connaître des adaptations au cours du semestre.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation

- Si le **portfolio personnel** est insuffisant, un complément est demandé. Le délai sera déterminé par l'enseignant. Si le complément n'est pas rendu, l'étudiant-e obtient la note de 0 au module. La note obtenue remplace celle ayant entraîné l'échec.
- Si l'**examen oral** est insuffisant, un nouvel examen est fait. La note obtenue remplace celle ayant entraîné l'échec.

En cas de note inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec à la remédiation. Il-elle peut répéter le module une seule fois, en principe à la session suivante.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété, en principe à la session suivante. Une note inférieure à 4 à un module répété entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

- Voir syllabus de cours

8. Responsable du module et enseignants

Responsable

Sophie Bucher Della Torre, Haute école de santé de Genève.

Enseignant-es

Sophie Bucher Della Torre, Haute école de santé de Genève.

Sidonie Fabbri, Haute école de santé de Genève.

Corinne Kehl, Haute école de santé de Genève.

Intervenants externes.

Date : 16.01.2022 / SBDT

Validation : 28.01.2022 / LSA